



Niort le 15 décembre 2005

Monsieur J.Y. LUCAS
commissaire enquêteur

www.ornitho79.org

Objet:remarques du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, Association loi 1901, agréée au titre de la protection de la nature, sur le projet de liaison RD740/RD 948.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après examen du dossier du projet de liaison RD 740 RD 948 soumis à enquête publique en mairie d'Aiffres permmentez-moi de vous faire connaître le point de vue du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres.

Les effectifs d'oiseaux listés en annexe 1 de la Directive 79/409, dite directive « oiseaux » qui ont valu à une partie de l'itinéraire proposé d'être désigné en Zone de Protection Spéciale dite « 'Plaines de Niort Sud-Est », nous apparaissent sous-évalués à la lecture de l'étude fournie par le CERA-Environnement, notamment pour les busards Cendrés et Saint-Martin, ainsi que pour l'oedicnème criard. Par ailleurs nous déplorons que l'étude de terrain n'ait été réalisée que pendant un mois, de plus en juillet. Cette trop courte période d'observation ne permet de se focaliser que sur la fin de la saison de reproduction. Cette période d'étude ne permet donc pas d'avoir une vision fidèle de la situation en période de reproduction et élude totalement les périodes migratoires et hivernales avec leur cortège d'espèces pouvant être pour certaines d'entr'elles différentes de la période nuptiale.

Néanmoins, la richesse de ce secteur, à priori sous-évaluée, est tout à fait importante.

L'analyse des effets du projet sur l'avifaune nous paraît juste et pertinente. Ainsi nous rejoignons les propositions faites pour réduire les effets prévus du projet, en les majorant quelque peu, compte tenu d'une probable



sous-évaluation des effectifs présents, et des lacunes de l'étude sur les périodes migratoires et hivernales

Compte tenu de l'influence de l'ouvrage sur les habitats de l'avifaune présente sur cette Zone de Protection Spéciale une bande enherbée d'au moins 10 mètres de large entretenue de manière adéquate, associée à la plantation d'une haie comportant des essences locales dont des fruitiers et des arbres à baies, nous paraît indispensable de chaque côté de la voie.

La ZPS étant amputée, nous souhaitons pouvoir réserver au moins 6 hectares dont la production agricole sera conduite de manière favorable aux oiseaux de plaine. Ceux-ci doivent être localisés auprès des 16 hectares réservés lors du réaménagement foncier consécutif aux travaux sur la RD948 de manière à conforter cet îlot favorable à l'avifaune de la ZPS.

Il est également indispensable de conserver en l'état les 20 Has proches de l'aérodrome par le moyen d'un arrêté de protection de biotope.

Espérant vivement que ces propositions soient retenues,

Veillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur ,nos salutations distinguées.

Le président du GODS
Gustave TALBOT

